



## **Bulletin d'adhésion AMAP 2019-2020**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
adresse postale : \_\_\_\_\_  
téléphone : \_\_\_\_\_ courriel : \_\_\_\_\_

### **Fonctionnement :**

#### **Engagement réciproque :**

##### Le producteur(trice) :

s'engage à fournir un panier de produits issus de **son exploitation qu'il conduit dans le respect de l'environnement**, selon l'option choisie par l'Amapien (on peut consulter dans le classeur des distributions les **certifications des fermes bio**, les **déclarations sur l'honneur des fermes non labellisées**).

s'engage à tout mettre en œuvre pour **respecter la quantité et la qualité des produits prévus**. Il s'engage aussi **à être présent lors des distributions**.

##### L'Amapien(ne) :

s'engage à **acheter à l'avance l'ensemble des paniers prévus au contrat**. Il accepte les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité et la quantité des produits des paniers. Il s'engage également à participer aux distributions une à deux fois par saison.

**Un dialogue est établi entre producteur(trice) et amapien(ne)** afin de résoudre les problèmes éventuels sur les productions à venir et d'imaginer ensemble des solutions.

#### **Modalités de distributions :**

Les distributions se déroulent **tous les quinze jours, le jeudi**, de 18h à 19h30 dans les locaux du **Centre social ESCAPADE, 2 rue Aimé Césaire 25400 Audincourt** (en face du nouveau bâtiment « Pole emploi »).

#### **Modalités de report :**

Il est possible de ne pas prendre son panier le jour prévu et de le reporter à une distribution ultérieure. Il faut alors prévenir le producteur 72h à l'avance par courrier électronique attendre l'accusé de réception. Sans aucun retour après 24h, téléphoner.

#### **Règlement :**

Le montant annuel de la cotisation est de **10€** (à régler au trésorier). Au moment de la signature du contrat l'Amapien fournit le **règlement de la totalité de la production qu'il recevra lors des distributions**. Ceci en remettant 1 à 4 chèques à l'ordre du producteur. Si vous choisissez de payer en plusieurs fois indiquez au dos de chaque chèque la date à laquelle vous voulez qu'il soit encaissé. **Attention ! sur le recto de tous les chèques doit figurer la même date, celle du moment de la remise du contrat au producteur.**

Merci de préciser le(s) producteur(trice)(s) choisi(e)(s) :

Gaec Voireuchon  Fleuripotager  Coquelicots  Jardin de la Baume  
 Pampilles  Pains  Miel

J'accepte les termes du présent document.

Fait à ..... le .....

**Signature** précédée de la mention « Lu et approuvé » :